

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSéance du **25 juillet 2014****OBJET : REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU.
NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT.**Nombre de membres : **11**Afférents au conseil : **11**En exercice : **11**

Date de la convocation : 22/07/2014

Date d'affichage : 25/07/2014

Ayant délibéré : 10 Votes Pour : 10

Votes contre : 0 Abstention : 0

L'an Deux Mil QUATORZE, le vingt-cinq juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la commune d'OLIVESE.

Il a été procédé, conformément à l'ART L 121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Madame CIPRIANI Marie-Louise ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ETAIENT PRESENTS	ETAIT REPRESENTE
M. MILLO Jean-Luc	MME GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	ETAIT ABSENT
M. POLI Jean-Baptiste	M. MANTESE Jean-François
MME MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. BRUNETTI Alain	
MME OBENAUSS née DURAND Isabelle	
MME CIPRIANI née GIACOMETTI Marie-Louise	
M. MARTINO Enzo	
M. POLI Pierre-Antoine	

Le Maire dépose sur le bureau une étude d'Avant-Projet dressé par le Bureau d'Etudes Techniques POZZO DI BORGIO avec mise à jour du plan de financement dont le montant total TTC de l'opération s'élève à la somme de **753 049,89 EUROS TTC** se répartissant comme suit

	EUROS
(3) Montant HT des travaux	603 124,00 €
(4) Honoraires Maîtrise d'œuvre	36 187,44 €
(3) Missions Complémentaires	
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé :	2 500,00 €
Total missions complémentaires	2 500,00 €
(4) Coût d'objectif : (1) + (2) + (3)	641 811,44 €
(5) Aléas et imprévus :	43 188,56 €



(6) Dépenses subventionnable : (4) + (5)	685 000,00 €
(7) Montant de la TVA	
- TVA à 10 %	60 312,40 €
- TVA à 20 %	7 737,49 €
Total TVA	68 049,89 €
(8) Total TTC de l'opération : (6) + (7)	753 049,89 €

Un nouveau plan de financement doit être adopté et transmis aux différents financeurs suite aux courriers de la DREAL et de l'Agence de l'Eau, à savoir avec une dépense subventionnable de 685 000,00 € HT (au lieu de 700 00,00 € HT initialement), les dispositifs incendie n'étant pas pris en compte. La TVA a également été mise à jour avec les nouveaux taux au 01/01/2014 (10 % pour les travaux et 20 % pour les études).

Le plan de financement définitif

SUBVENTIONS	%	EUROS
L'Etat (PEI)	38	260 300,00 €
Collectivité Territoriale de Corse	11	75 350,00 €
Département de la Corse du Sud	11	75 350,00 €
L'Agence de l'Eau	30	205 500,00 €
Part contributive de la Commune y compris TVA	10	68 500,00 € 68 049,89 €
TOTAL		753 049,89 €

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve le nouveau plan de financement qui lui est proposé ;
- ✓ Donne son accord pour solliciter les différents financeurs conformément au plan de financement ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes d'aide financière, à lancer la consultation et à signer les marchés de travaux.
- ✓ Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Olivèse le, 28 juillet 2014



Le Maire
M. MILLO Jean-Luc

